

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015
DÉLIBÉRATION N° 2015-28**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14 En exercice : 14 Présents : 13 Procuration : 1	L'an deux mille quinze et le seize décembre à 20 heures Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie de Cruviers-Lascours, sous la présidence de Monsieur ALLEMAND Jean-Charles Présents : ADAMIEC Pierre-Nicolas, ALLEMAND Jean-Charles AULERY Lucien, BEAU Christian, BEAUVE Jean-Claude, BOUXIN Sabrina, BUET Jean-Claude, CEZAR Jocelyne, COSTA Rémy, DUBOIS Karine, FIARD Fabien, MILLOT Muriel, TOULOUZE Michel, Absent ayant donné procuration : TOULOUZE Amandine donne pour voir à TOULOUZE Michel Absent excusé : Secrétaire de séance : BOUXIN Sabrina
Date de la convocation : 11/12/2015	
Objet : Élection du Maire, 16 DECEMBRE 2015	

Le seize décembre deux mille quinze à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur ALLEMAND Jean-Charles, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire par intérim Fabien FIARD.

Étaient présents :

ADAMIEC Pierre-Nicolas, ALLEMAND Jean-Charles AULERY Lucien, BEAU Christian, BEAUVE Jean-Claude, BOUXIN Sabrina, BUET Jean-Claude, CEZAR Jocelyne, COSTA Rémy, DUBOIS Karine, FIARD Fabien, MILLOT Muriel, TOULOUZE Michel, TOULOUZE Amandine ayant donné pouvoir à TOULOUZE Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BOUXIN Sabrina a été désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Deux scrutateurs :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur FIARD Fabien 14 voix,
- **Monsieur FIARD Fabien , ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le maire,



Fabien FIARD

